



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Le Préfet de la région Occitanie,
Préfet de la Haute-Garonne,
Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite,

Le Président du Conseil
départemental de la Haute-Garonne,

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES

Désignation de trois représentants d'associations et de leur suppléant participant à l'élaboration du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées en qualité de membres permanents titulaires, de la commission d'information et de sélection d'appel à projet social relevant de la compétence conjointe du Conseil départemental de la Haute-Garonne et de l'Etat

Date limite de dépôt des projets : le 9 mai 2023 à minuit

Le Préfet de la Haute-Garonne et le Président du Conseil Départemental sont compétents pour lancer le présent appel à candidatures qui a pour objet la désignation de trois représentants d'associations et de leur suppléant participant à l'élaboration du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées, en qualité de membres permanents titulaires, au sein de la commission d'information et de sélection d'appel à projet social relevant de la compétence conjointe du Conseil départemental de la Haute-Garonne et de l'Etat

1- Calendrier :

Date limite de réception ou de dépôt des dossiers de candidatures : le 9 mai 2023 à minuit
Période d'instruction et de sélection des projets : mai-juin 2023
Notification de la décision : juillet 2023

2- Dossier de candidature :

Le dossier de candidature fait l'objet de l'annexe 1 du présent avis.

3- Modalités de transmission du dossier du candidat

Chaque candidat devra adresser, en une seule fois, un dossier de candidature exclusivement par voie électronique à l'adresse suivante :

DPRA-Email-APP@cd31.fr

→ au plus tard pour le 9 mai 2023 à minuit.

Les dossiers parvenus après la date limite de dépôt des dossiers ne seront pas recevables.

L'objet du courriel doit être renseigné comme suit : « Appel à candidature / secteur Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALPH) ».

Pendant la période d'instruction des dossiers des compléments d'information pourront être demandés aux candidats. Chacun veillera à identifier une personne référente du projet et à communiquer ses coordonnées dans le dossier déposé.

Un accusé de réception sera transmis par mail à chaque candidat dans les 10 jours suivant le dépôt du dossier.

4- Composition du dossier et critères de sélection :

La sélection des candidats sera effectuée par la Préfecture de la Haute-Garonne et le Conseil Départemental de Haute-Garonne.

Les projets seront étudiés au regard de :

- La complétude du dossier déposé ;
- Des critères énoncés dans l'annexe 1 relative à la désignation des représentants d'associations au sein de la Commission d'information et de sélection d'appel à projet, soient :
 - Le nombre d'adhérents de l'association
 - Le volume d'activités ou d'actions dans le domaine observé
 - Le rayonnement de l'association, territoire de présence et d'activité
 - L'appartenance de l'association à un collectif ou à une fédération régionale
 - La diversité et la spécificité des champs couverts par les associations retenues
 - Le nombre et le type d'établissements ou services sociaux ou médico-sociaux éventuellement gérés par l'association.

5- Publication et modalités de consultation de l'avis d'appel à candidatures :

Le présent avis d'appel à candidature est consultable et téléchargeable sur les sites internet de la Préfecture de la Haute-Garonne et du Conseil Départemental de la Haute-Garonne via les liens suivants :

<https://www.haute-garonne.gouv.fr>
<https://www.haute-garonne.fr>

Il pourra également être adressé par messagerie, sur simple demande formulée à l'adresse suivante :

DPR-Email-APP@cd31.fr

L'objet du courriel doit être renseigné comme suit : « Appel à candidature / secteur Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALPH) ».

6- Précisions complémentaires :

Les demandes de renseignements seront transmises par mail exclusivement à l'adresse suivante :

E-mail : DPR-Email-APP@cd31.fr

➔ En mentionnant, dans l'objet du courriel, la référence de l'appel à candidatures comme suit : « Appel à candidature/secteur Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALPH) ».

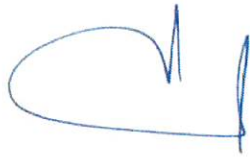
Annexes :

- Dossier de candidature à compléter (annexe 1)
- Fonctionnement de la Commission d'information et de sélection d'appel à projet (annexe 2)

Fait, le

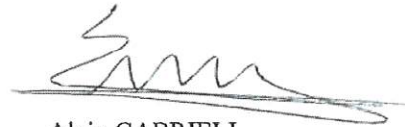
30 MARS 2023

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général



Serge JACOB

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Vice-Président en charge des personnes âgées,
des personnes handicapées et de l'accès aux soins



Alain GABRIELI